



**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE
2021**
**dans le cadre du
débat d'orientation budgétaire**

Conseil municipal du 02 Mars 2021

Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir.

Ce débat prend appui sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dont le contenu est précisé par le C.G.C.T et dont la structure s'articule de la manière suivante :

- L'environnement économique mondial dans lequel a évolué la collectivité au cours de l'exercice précédent et projetant l'appréhension du contexte à venir,
- Le cadre budgétaire et réglementaire de l'année à venir, précisant notamment les dispositions de la Loi de Finances qui s'imposeront,
- Une présentation de la situation financière de la collectivité justifiant les évolutions constatées sur la période passée et intégrant le dernier exercice écoulé,

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2021 devra répondre au mieux aux préoccupations des Pecquencourtois(e)s, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2021, ainsi que la situation financière locale.

LE CONTEXTE MONDIAL

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, l'économie mondiale a assisté en janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises ; avant d'être touchée à son tour par la pandémie.

Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de cette dernière et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. La première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps a entraîné une mise en œuvre répandue du confinement par les gouvernements dès le second trimestre 2020. Ce dernier a alors induit un double choc tant sur l'offre et que sur la demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits par de nets rebonds même si l'activité est toutefois restée en retrait par rapport à fin 2019. À la suite de l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une deuxième vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, ont pesé sur l'activité au dernier trimestre.

Au sein de la zone euro, l'activité demeure sur l'année 2020 en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, même si elle a su globalement évoluer à la hausse et à la baisse au gré des restrictions. Notons cependant, que certains secteurs de services tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurent durablement affectés. Les pays les plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que les économies structurellement moins dotées de ces services.

La seconde vague de l'épidémie cumulée à la reprise sans précédent de l'épidémie en Grande Bretagne en ce début d'année 2021 ; laissent présager que l'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure, les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité.

Malgré le soutien massif de l'Europe dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ – 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

1. Présentation générale du contexte national

L'économie française a été durement touchée par la crise du COVID-19 dès le premier semestre 2020. Le PIB a chuté de 13,7 % au second trimestre à la suite du confinement national instauré au printemps dernier. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport. Grâce à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure à son niveau d'avant crise. L'accélération des contaminations au cours du mois d'octobre a conduit à un nouveau confinement national entraînant là aussi un recul de l'activité économique. Toutefois, compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique a été moins fort qu'au cours du premier confinement. La croissance française a chuté de - 10,3 % en 2020. Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le premier confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le plan de relance initié en septembre 2020 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe ; vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire. Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB.

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur.

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise. En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB).

1.1. Le Projet de Loi de Finances pour 2021

La Loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle déploie le plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020, pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de COVID-19. Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises à hauteur de 10 Md€. Elle contient également 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et au profit des jeunes.

A ces mesures s'ajoutera la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de baisse du taux d'impôt sur les sociétés.

Pour 2021, le texte table sur une prévision de croissance de +6%, un déficit public à 8,5% du PIB (après 11,3% en 2020) et une dette publique à 122,4% du PIB (après 119,8% en 2020).

Les 4 mesures phares de la Loi de finances Inciter les collectivités à une croissance plus verte
Présenté en même temps que le PLF pour 2021, le Gouvernement a pour la première fois dévoilé son premier « budget vert ». Ceci sous-entend une nouvelle classification des dépenses (budgétaires comme fiscales) en fonction de leur impact sur l'environnement et une identification des ressources.

1.1.1. Le plan de relance

Le plan de relance est axé sur trois domaines prioritaires : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale.

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- **Rénovation thermique** : 4 milliards d'euros devraient être investis par l'Etat via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et des dotations spécifiques. 500 milliards d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.
- **Centres de tri et déchets** : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique, soutien à la valorisation des biodéchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération.
- **Infrastructures et transports** : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux mobilités du quotidien, 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.
- **Fiscalité locale** : La baisse des impôts de production vise à réduire les impôts économiques payés par les entreprises françaises et notamment le secteur de l'industrie. Ces dispositions ne concernent pas directement les communes mais les structures intercommunales, ici Grenoble Alpes Métropole. Ces mesures concernent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe Foncière sur la Bâti (TFB), et le maintien du calendrier initial de la suppression de la taxe d'habitation (TH).

1.2 Autres mesures

La Loi de Finances 2020 prévoyait pour le bloc communal à partir de 2021 une suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes.

En 2020, 80% des ménages ne paient plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à 0,5% pour 2021 (0,9% en 2020, 2,2% en 2019). La réforme fiscale entreprise aura un effet sur l'évolution d'un indicateur majeur, le potentiel fiscal.

1.3 La situation des collectivités locales

Dans leur ensemble, les collectivités locales françaises ont hérité d'une situation financière favorable en fin de mandat : un autofinancement record, un niveau d'investissement en forte hausse pour la troisième année consécutive, une dette toujours maîtrisée qui n'aura pas empêché une augmentation du recours à l'emprunt justifiée par des taux d'intérêt continûment faibles.

La crise sanitaire actuelle a conduit à une contraction du PIB sans précédent (-18,9% sur un an au 2ème trimestre). Les conséquences sur la consommation et les investissements des entreprises restent incertains mais le PIB pourrait enregistrer un recul proche de 9% en moyenne sur l'année 2020 selon les spécialistes. En conséquence, l'inflation devrait rester très contenue. La Banque Centrale Européenne devrait continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.

1.4 La situation Pecquencourtoise

L'élaboration du budget 2021 et des orientations budgétaires de la nouvelle mandature doit également tenir compte de la situation particulière de la commune de Pecquencourt.

On peut tout d'abord souligner que la situation financière de la ville est saine (*comparaisons des statistiques départementales, régionales et nationales 2019 sources DRFIP, les données 2020 n'étant pas encore disponibles*) :

- La base des **recettes** est solide et plus élevée que la moyenne (montant moyen de recettes de 1236 €/habitant en 2019 contre 1149€/hab pour les communes de la même strate dans la région Hauts de France), ce qui permet à la commune de financer un niveau de service élevé tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement (dépenses de fonctionnement de 899€/hab contre 1016€/hab pour les communes comparables de la région Hauts de France)
- **L'épargne brute** (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement), qui mesure la capacité de la ville à financer ses investissements futurs était aux environs de 2 millions d'euros sur la période 2014-2019, soit 337€/habitant bien au-dessus des 132€/hab pour les communes de même strate de la région.
- La **capacité d'autofinancement**, mesurée au travers de l'épargne nette (épargne brute diminuée des remboursements de dette) avec un ratio 374€/hab en 2019 pour 108€/hab pour les communes de même strate de la région.
- **L'endettement** est nul.

SITUATION FINANCIERE DE :PECQUENCOURT

Département :	Nord	Poste :	059310
Instruction comptable :	M14	N° INSEE :	456
Population avec double comptes :	6.229 habitants	Gestion :	2019
Catégorie démographique	de 5.000 à 9.999 habitants	Date de traitement :	Samedi 19 décembre 2020
Régime fiscal	FPU	Situation définitive	

	Montant en €	Montant en € par hab pour			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	2.342.719	376	193	183	214
Résultat comptable = A - B = R	2.096.791	337	148	132	145
Produits de fonctionnement réels	7.699.102	1.236	1.148	1.119	1.144
Charges de fonctionnement réelles	5.372.192	862	962	946	947
Capacité d'autofinancement brute = CAF	2.326.910	374	185	172	197
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	16	17	29
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	2.326.910	374	123	108	115
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	2.326.910	374	123	108	116

Figure 1 - Source DRFIP (les données 2020 ne sont pas disponibles à ce jour)

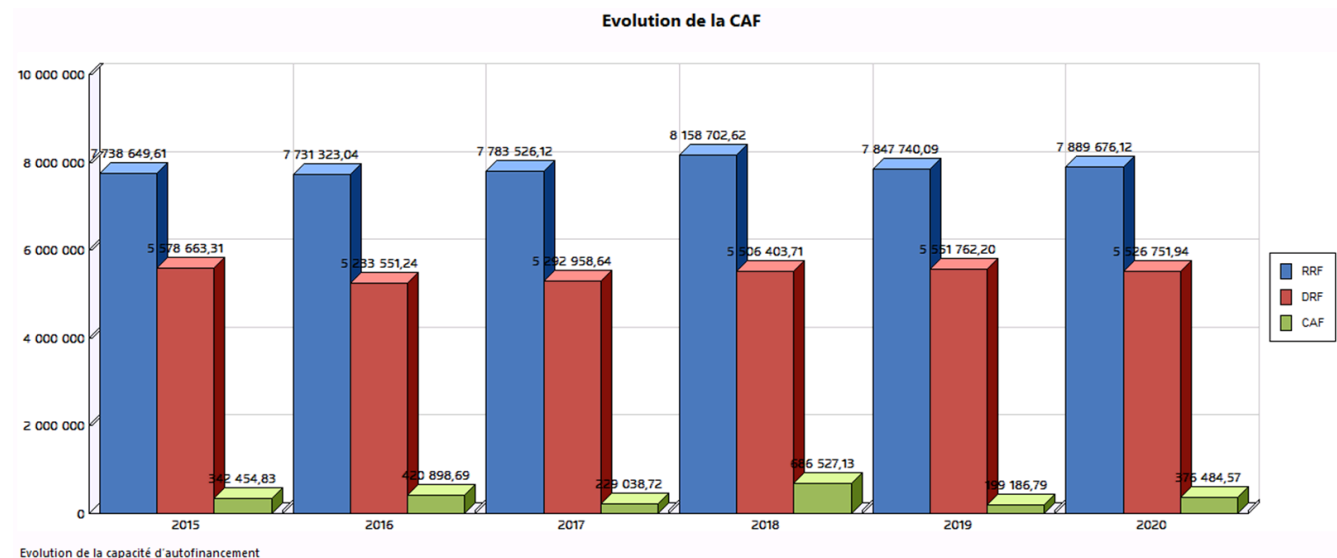


Figure 2 - Evolution des Recettes et Dépenses réelles de fonctionnement et de la capacité d'autofinancement

2 Les priorités politiques 2021-2026

Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, les grandes orientations de la politique voulue par la nouvelle équipe municipale s'articulent autour des principes suivants :

- Le gel des taux des différentes taxes locales :
- Le maintien de l'aide sociale aux plus démunis.
- Le maintien de notre participation au Centre Social Françoise Dolto pour la conduite des actions du Secteur Jeunesse (Garderies, Accueils de Loisirs, Séjours aux Grangettes, Lieu d'Accueil Jeunes, aides aux BAFA...), du secteur Adultes Familles Séniors (repas de solidarité du Jeudi, ateliers, sorties familiales ...) et du secteur « Petite enfance » (Lieu Multi Accueil, Maison de la Petite Enfance, Ludothèque, Lieu d'Accueil Enfants/Parents...)
- Le maintien de l'aide à la vie associative (mise à disposition de locaux, subvention et prêt de matériel).
- La poursuite de l'aide aux économies d'énergie (énergies renouvelables)
- La poursuite de l'attribution d'un colis aux Aînés.
- La poursuite du soutien au commerce local.
- La poursuite de la Fête des Mères, de la Fête de la Musique, de la Tournée d'Eté.
- L'extension du champ d'application de la bourse au permis de conduire à l'ensemble des Pecquencourtois(e)s ayant un projet professionnel.
- La poursuite des actions en faveur de la vie culturelle : Soutien à l'Ecole Municipale de Musique, création de la médiathèque...
- Des tarifs accessibles à tous pour les services municipaux : cantine (entre 0.90 et 1 €/repas), médiathèque, etc.

Plusieurs axes fondamentaux ont été identifiés et constitueront nos principales priorités : la sécurité, la solidarité, la culture, la démocratie, l'écologie et le sport.

2.1 La sécurité

L'attente des Pecquencourtois(e)s est très forte sur ce sujet.

L'étude sur la vidéosurveillance a été lancée au 2ème trimestre 2020. L'appel d'offre est en cours de finalisation pour l'acquisition et l'installation de 54 caméras sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Afin de remédier aux difficultés de circulation et de stationnement, une étude sur la circulation sera lancée très prochainement. En fonction des conclusions et des préconisations, des travaux et des installations seront menés pour sécuriser encore davantage la circulation et casser la vitesse en Ville.

L'adhésion au dispositif MAIRIE VIGILANTE est devenu effectif et très prochainement un comité de pilotage composé des responsables de communautés de voisins vigilants sera mis en place.

2.2 L'écologie

L'urgence du changement climatique nous impose de nous engager sans tarder en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à lutter contre les pollutions et la production de déchets, contre l'artificialisation des terres et pour le maintien de la biodiversité.

En 2021, les actions seront prioritairement orientées vers :

- La préservation et le développement des espaces verts et boisés ;
- Le développement des modes doux de déplacements par la sécurisation des cheminements piétons, l'apaisement de la circulation automobile, la promotion de l'usage des transports en commun avec la mise en place de la gratuité des transports en commun et l'encouragement à l'acquisition de vélo électriques ;
- La rénovation thermique des bâtiments ;

2.3 La solidarité

Les communes sont aux avant-postes des politiques de solidarité. En effet, elles sont des acteurs majeurs pour garantir à chacun le droit au logement, à la sécurité, aux soins, à l'éducation, à la culture, aux loisirs pour permettre à tous de vivre mieux. Dans ces politiques, les services et équipements publics sont les premiers leviers de la lutte contre les inégalités sociales.

La solidarité s'exercera prioritairement au travers des actions dans les domaines suivants :

- Des investissements qui favorisent le lien social et la vie de quartier : rénovation des locaux communaux.
- Le soutien aux associations sportives et culturelles favorisant l'épanouissement des Pecquencourtois.
- Une révision de la tarification des services communaux afin de la rendre plus solidaire ; Mise en place de la tarification sociale cantine « cantine à 1 € » qui bénéficie à tous les enfants scolarisés sur Pecquencourt.
- Une politique culturelle orientée vers un accès facilité pour tous à la culture (culture hors les murs, publics empêchés).
- La poursuite du soutien au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans sa mission d'accompagnement des habitants en situation de précarité ou fragilité et le financement des activités du Centre Social Françoise Dolto.

2.4 La démocratie

La commune est le premier échelon de la démocratie. Associer les citoyens aux projets, aux décisions de la commune et de l'intercommunalité permet de faire émerger des projets plus aboutis. Par essence transverse, cette dimension « démocratie » imprègne l'ensemble des politiques publiques. Elle se décline plus particulièrement au travers des actions suivantes :

- L'information aux habitants à l'aide de moyens de communication actuels : Page Facebook Ville, site internet, bulletin d'information L'ECHO. A court terme une application mobile sera développée pour aboutir à la création d'une véritable SMART CITY.
- La concertation avec les habitants, qui seront associés à l'élaboration des grands projets d'urbanisme, au travers d'ateliers et/ou de réunions publiques.
- Le renforcement du rôle des élus de quartiers et des correspondants de quartier, interlocuteurs privilégiés pour les habitants sur les problématiques touchant leur quartier.
- Une réflexion à construire sur le conseil de crèche et le conseil municipal des enfants.
- Poursuite de la mise en œuvre d'une véritable politique de ressources humaines afin de retrouver une efficacité des services, un bien-être au travail pour les agents et une attractivité de la commune.

2.5 Le sport

La ville a obtenu le LABEL TERRE DE JEUX 2024. Un comité de pilotage sera instauré en Mars 2021 Il sera composé d'élus, de représentants du monde associatif, d'agents de la Ville et de bénévoles.

Des actions seront menées autour du développement du sport, de la promotion des valeurs de l'olympisme.

2.6 La culture

La crise sanitaire liée au Covid19 a durement impacté la Culture.

Notre médiathèque a dû se réinventer et instaurer du click and collecte, portage à domicile. Elle a pu rouvrir suite au 1^{er} confinement. Dans un premier temps, la consultation sur place avait été interdite conformément au protocole sanitaire nationale.

Depuis la rentrée 2020, la consultation sur place est de nouveau possible avec une jauge limitée en termes d'accueil du public. Au retour des vacances scolaires de Février, l'Ecole de Musique Municipale devrait réouvrir ses portes pour les mineurs, même si les cours se sont poursuivis en distanciel depuis le dernier confinement.

La journée multiculturelle devrait pouvoir se tenir en Novembre 2021.

3 Les orientations du budget principal 2021

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2021.

Ce budget devra traduire les orientations suivantes :

- La stabilité des impôts directs.
- La maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'auto-financement de la commune sur le long-terme.
- Le lancement d'un programme d'investissement visant à terme la modernisation et l'amélioration durable du patrimoine communal et des services aux habitants.
- La recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune.

Il est à noter que l'estimation des recettes et des dépenses effectuées pour la préparation budgétaire 2021 ne prend pas en compte les impacts éventuels liés à l'évolution de la situation sanitaire dans la mesure où il n'est pas possible de les prévoir avec exactitude à ce jour

Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020	Chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020
			Résultat de fonctionnement reporté (002)	400 000	
Charges à caractère général (011)	1 461 900	1 147 852	Atténuations de charges (013)	100 000	199 046
Charges de personnel (012)	2 700 000	2 494 682	Produits des services (70)	108 600	86 702
Atténuations de produits (014)	167 000	132 846	Impôts et taxes (73)	1 887 000	2 043 339
Autres charges de gestion courantes (65)	1 639 200	1 608 392	Dotations, subventions et participations (74)	5 310 000	5 534 964
Charges Financières (66)	-	-	Autres produits de gestion courante (75)	20 000	25 312
Charges exceptionnelles (67)	155 500	142 980	Produits exceptionnels (77)		313
Dotation aux provisions (68)	8 000				
Dépenses Imprévues (022)	223 515		Opérations d'ordre (042)		
Opérations d'ordres (042)	376 485	376 485			
Virement à la section d'investissement (02)	1 094 000				
	7 825 600	5 903 237		7 825 600	7 889 676

Section d'Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020	Chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020
			Résultat d'investissement reporté (002)	609 720	
Dotations, fonds divers et réserves (10)	22 500	22 095	Dotations, fonds divers et réserves (10)	2 606 791	2 718 304
Immobilisations incorporelles (20)	168 900	34 201	Subventions d'investissement (13)	314 137	99 674
Subventions d'équipement versées (204)	50 000		Immobilisations corporelles (21)		
Immobilisations corporelles (21)	985 421	360 712	Immobilisations en cours (23)	490 275	490 274
Immobilisations en cours (23)	4 264 587	896 870			
Opérations d'ordre (040)			Opérations d'ordre (040)	376 485	376 485
Opérations patrimoniales (041)			Opérations d'ordre (041)		
			Virement de la section de fonctionnement	1 094 000	
	5 491 408	1 313 877		5 491 408	3 684 737

TOTAL

	13 317 008	7 217 114		13 317 008	11 574 413
--	------------	-----------	--	------------	------------

Figure 3 Exécution budgétaire 2020 (données provisoires)

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales, les autres recettes provenant des produits des services et des dotations et participations. Pour 2021, les recettes de fonctionnement sont estimées à environ 7 600 000 €.

La préparation budgétaire prendra en compte le dernier chiffre en vigueur de la population totale Pecquencourtoise communiquée par l'INSEE, soit 6 229 habitants.

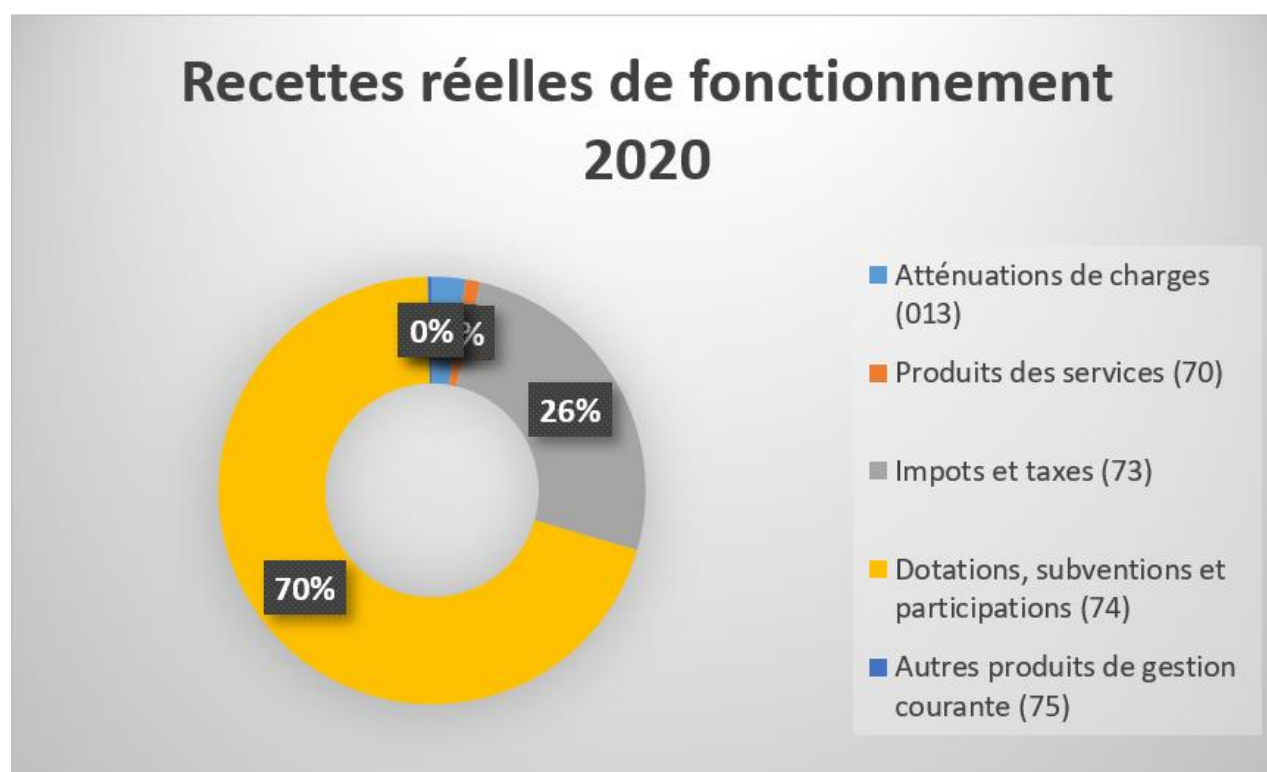


Figure 3 - Répartition des recettes de fonctionnement (exercice 2020)

3.1 La fiscalité directe

Depuis plusieurs années, la ville de PECQUENCOURT mène une politique fiscale constante, sans augmentation des taux. Pour rappel les taux sont les suivants :

	Taux à PECQUENCOURT en 2020	Moyenne Départementale (2020)
Taxe d'habitation (TH)*	20.62 %	23.82%
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	23.69 %	25.48%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	62.13 %	62.19%

** Taux non modifiable depuis 2020 (réforme TH)*

La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

Après une revalorisation de 2,2% en 2019, le projet de loi de finances prévoit un taux de revalorisation forfaitaire de 0,5% pour 2021.

L'année 2021 sera marquée par la suppression de la taxe d'habitation pour les communes. En contrepartie, elles percevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. Celle-ci sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à neutraliser les situations de sur- compensation ou de sous- compensation.

Selon les premières simulations réalisées, l'impact devrait être neutre pour la Ville, avec un coefficient correcteur proche de 1 pour l'année 2021.

La prise en compte de la dynamique des bases (production de logements) dans le mécanisme de remplacement n'est pas encore clarifiée à ce jour.

Le montant des contributions directes pour l'exercice 2021 est estimé à 1 665 665 € (1 600 000 € en 2020).

3.1.1 Produits des services

La baisse des recettes moyennes (du fait de la baisse des quotients familiaux des familles concernées), la quasi-gratuité de la Médiathèque, la relative baisse de fréquentation de l'école de musique ainsi que des garderies périscolaires, l'entrée dans le dispositif « cantine à 1 euro » amènent à réduire de 25% les recettes de service (BP 2020 = 108 600 €, Réalisé = 86 702 €).

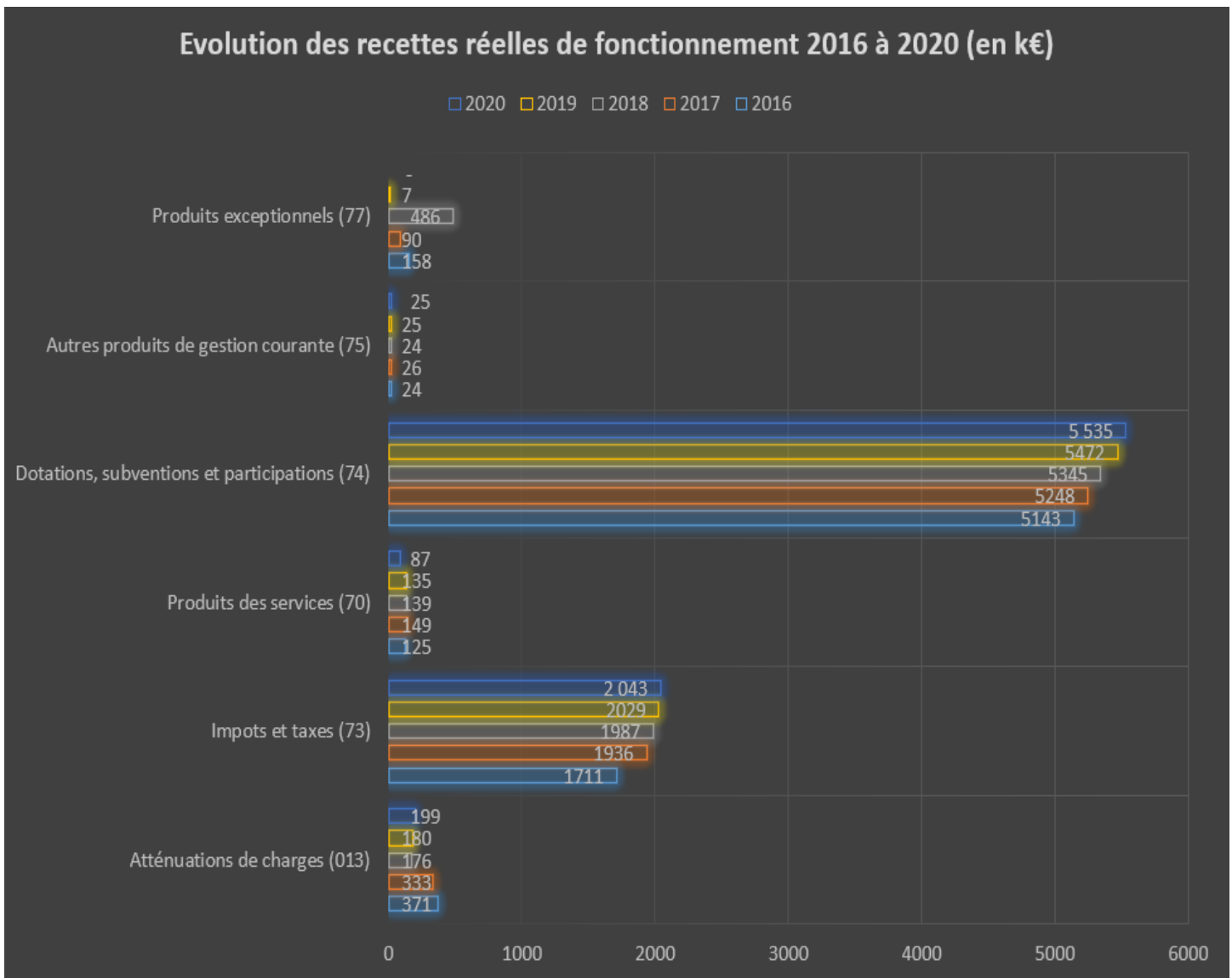


Figure 5 Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2016-2020

LE BILLET DE 100€ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

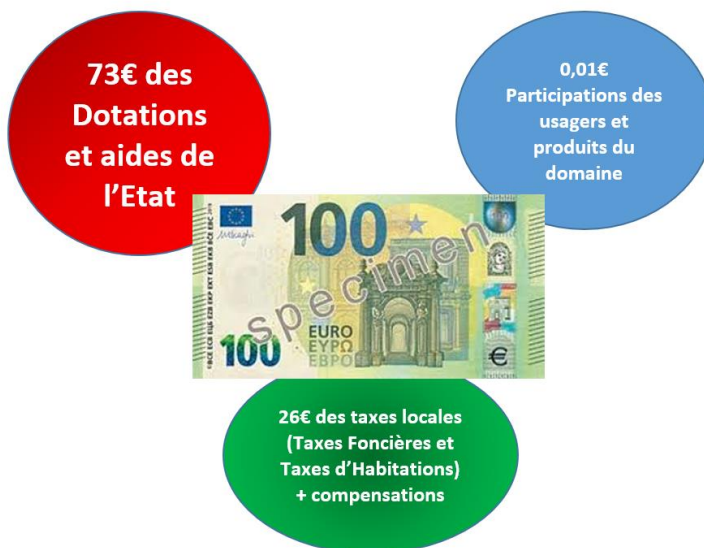


Figure 4 - Origine des recettes de fonctionnement

3.2 Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte d'incertitude quant à l'évolution des recettes et des impacts de la crise sanitaire, la collectivité choisit de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité d'investissement. Pour 2021, elles sont estimées à environ 6 251 000 €.

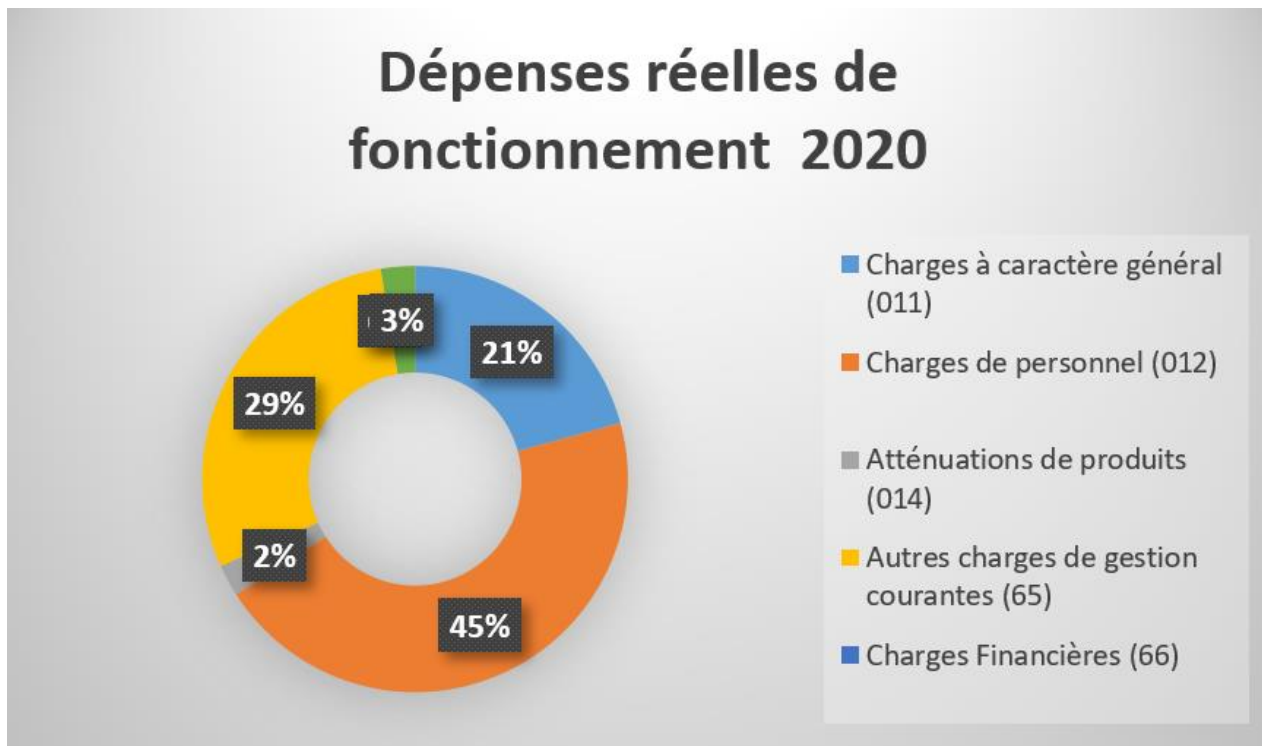


Figure 7 - Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (exercice 2020)

3.2.1 Les dépenses à caractère général

L'évolution des dépenses à caractère général est revue légèrement à la baisse (1.8%) par rapport au budget 2020, soit une enveloppe budgétaire de l'ordre de 1 421 500 € (1 461 900 € en 2020).

Cette évolution prévoit l'augmentation des dépenses d'énergie.

3.2.2 Les charges de personnel

Les charges de personnel (2 700 000 € au BP 2020) constituent le principal poste de dépenses du budget : 45 % des dépenses de fonctionnement.

Ce taux, légèrement plus faible que la moyenne des communes de notre strate (50%), s'explique par plusieurs facteurs structurels : un taux d'équipement par habitant plus élevé que la moyenne (médiathèque, Ecole de Musique Municipale, salles communales, salles de sports, Maison France Services, des espaces verts et de l'entretien).

Compte-tenu du poids de la masse salariale dans le budget de fonctionnement, il est essentiel d'en maîtriser son évolution. Les renforcements d'effectifs jugés nécessaires au bon fonctionnement des services et à la mise en œuvre des nouvelles orientations politiques seront rigoureusement priorisés selon les départs en retraite des agents et comblés en privilégiant les redéploiements.

Pour 2021, les charges de personnel seront identiques au BP 2020.

Le budget 2021 tiendra compte des éléments suivants :

- Une évolution ciblée des effectifs dans les domaines jugés prioritaires (fonctions support, petite enfance, prévention/sécurité, urbanisme, éducation à l'environnement) ;
- Un maintien du périmètre d'intervention de la collectivité ;
- L'absence de revalorisation du point d'indice ;
- La fin de la mise en œuvre du dispositif PPCR (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations), consistant en une revalorisation indiciaire pour certaines filières toutes catégories confondues ;
- L'instauration d'une prime de précarité pour les agents non titulaires bénéficiant d'un contrat d'une durée inférieure ou égale à 1 an.

La collectivité a finalisé le travail de refonte du régime indemnitaire avec la mise en place du RIFSEEP de manière à le rendre plus lisible et cohérent, en lien avec les évolutions de l'organigramme.

Répartition par direction et par statut							
<i>Nombre de poste (Equivalents Temps Plein)</i>	Services mairie	Restauration, entretien, écoles	Services techniques	Ecole de musique	Médiathèque	Maison France service	Total
Titulaires	8 (8 ETP)	17 (14,9 ETP)	16 (16 ETP)	3 (1,3 ETP)	3 (3 ETP)	1 (1 ETP)	48 (44.2 ETP)
Non titulaires sur poste permanent	0	0	0	11 (3,88 ETP)	0	0	11 (3.88 ETP)
Accroissement temporaire ou saisonnier	0	1 (0,57 ETP)	1 (1 ETP)	0	0	1 (0,69 ETP)	3 (2.26 ETP)
Remplacement	0	2	1	0	0	0	3
Emplois aidés (PEC)	0	17 (9,69 ETP)	18 (10,26 ETP)	0	0	0	35 (19,95 ETP)
Total	8 (8 ETP)	37 (25.16 ETP)	36 (27.26 ETP)	14 (5.18 ETP)	3 (3 ETP)	2 (1.69 ETP)	100 (70.29 ETP)

La prévision de rémunération des agents titulaires pour 2021 demeure quasi stable malgré la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) inhérent au statut qui comprend les changements automatiques d'échelons à l'ancienneté, les avancements de grade et les promotions internes et le dernier volet de mise en œuvre du PPCR.

Au 31 décembre 2020, le nombre d'agents communaux était de 100 (70,29 ETP) dont 48 Titulaires et 35 contrats aidés (PEC).

3.2.3 Les subventions aux associations

L'enveloppe globale de subventions aux associations (125 000 €) sera maintenue stable par rapport au budget 2020. Un travail de révision des critères d'attribution sera entrepris par la collectivité et sera prochainement discuté avec les associations.

Cette refonte vise à apporter plus de transparence et de visibilité sur l'attribution des subventions et pourra être assortie de fixation d'objectifs annuels ou pluri annuels.

3.2.4 Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le soutien actif de la commune à la mise en œuvre de la politique du CCAS sera renouvelé sur le plan financier, suite aux conséquences de la crise sanitaire actuelle. Le soutien financier s'élèverait ainsi à 1 050 000 € pour 2021.

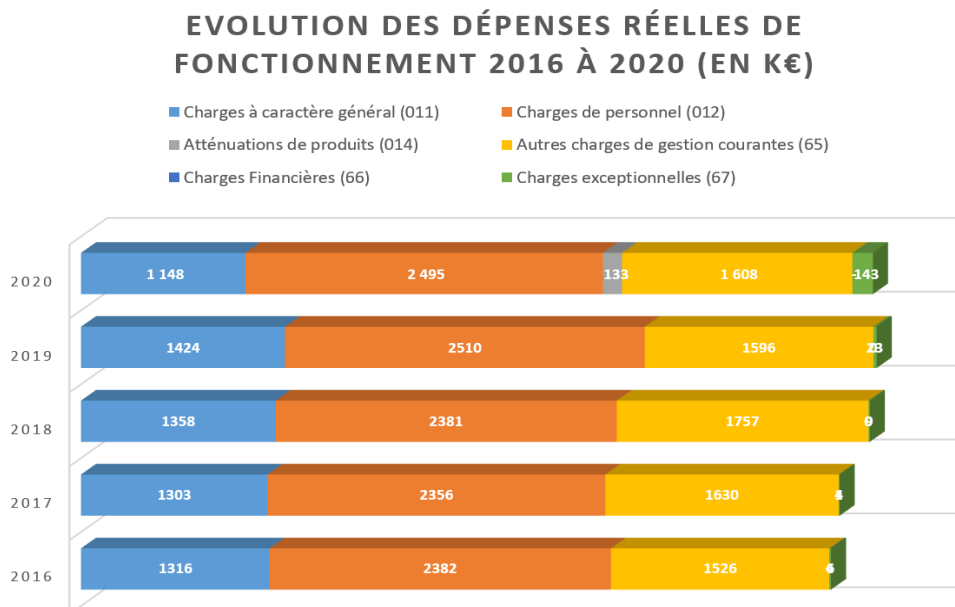


Figure 8 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2016-2020

3.3. Les orientations budgétaires des dépenses d'équipement pour 2021

Pour plus de lisibilité, les dépenses d'équipement seront distinguées en quatre catégories :

- Les investissements en études (rétrocession, circulation, cimetière, PLU)
*Ces investissements sont estimés à environ **187 000 € en 2021.***
- **Les investissements de « maintenance »**, représentant les dépenses minimums nécessaires pour garantir le fonctionnement normal des équipements communaux : le gros entretien courant des bâtiments, la maintenance informatique, l'acquisition de véhicules, l'achat de mobilier et l'achat de matériel.
*Ces investissements sont estimés à environ **1 013 000 € en 2021.***
- **Les investissements correspondant à des projets** identifiés répondant aux besoins des services ou aux orientations politiques fixées par la collectivité.
*Ces investissements sont estimés à environ **5 600 000 € en 2021** (voir projets ci-dessous).*
- **Les investissements réalisés dans le domaine foncier**, moyen pour la ville de maîtriser en partie l'évolution de son schéma urbain.
*La ville envisage l'acquisition de réserves foncières pour un montant de **100 000 € en 2021.***

Ainsi, le montant total des dépenses d'équipement est estimé à **6 900 000 € pour l'exercice 2021.**

Les principaux projets identifiés pour l'exercice 2021 sont les suivants :

Bâti 2313 (5 637 000€)	<ul style="list-style-type: none"> -Rénovation de la cité BARROIS (2 500 000 €) -Création d'un dojo (2 000 000 €) -Bâtiment modulaire Maison France Services (350 000 €) -Rénovation de la caserne des pompiers (500 000 €) -Travaux CCAS (200 000 €) -Toitures Menuiserie Educative, Stade Beaulieu, Charles Perrault (87 000 €)
Installations 2135 2152 (547 500 €)	<ul style="list-style-type: none"> -Vidéoprotection (450 000 €) -Installations générales, agencements (45 000 €) - Divers (52 500 €)
Divers (760 500 €)	<ul style="list-style-type: none"> -Frais d'Etudes (155 000 €) -Licences informatique (30 000 €) -Plantation d'arbres (10 000 €) -Bâtiments scolaires (30 000 €) -Autres bâtiments (20 000 €)

3.3 Les sources de financement de l'investissement

3.3.1 L'autofinancement

Sur la base de ces orientations, à la clôture de l'exercice 2020 l'autofinancement des investissements s'élèvera aux environs de 6,7 millions d'euros (estimation provisoire).

Montant provenant des virements de la section de fonctionnement, de l'excédent constaté de la section d'investissement (report), de l'excédent de fonctionnement capitalisé et la dotation aux amortissements.

3.3.2 Les subventions d'investissement

Pour chaque projet ou investissement de maintenance, des financements extérieurs sont systématiquement recherchés. Le plan de relance proposé par le gouvernement sera sollicité principalement pour la rénovation thermique des bâtiments communaux via la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL), le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et le P.D.U porté par le SMTD.

Les subventions d'investissement devraient concerner les domaines suivants : la rénovation de la cité Barrois, l'installation des caméras de vidéosurveillance, le dojo, la salle des pompiers.

3.3.3 Besoin de financement des investissements

Les ressources propres affectées au financement des investissements sont estimées à 7,4 millions d'euros, dont :

- Autofinancement de la section fonctionnement (épargne nette) : 6 715 000 d'euros
- Autres ressources propres (cessions, FCTVA, subventions) : 0.7 million d'euros.

4 La situation de l'endettement

4.1 L'encours de dette

Depuis plusieurs années, la dette de la ville est nulle.

A titre de comparaison, l'encours de la dette moyen des communes de même strate s'élevait à 828€/habitant au 1^{er} janvier 2020.

4.2 Dette garantie

La commune reste garante des contrats signés avec les bailleurs sociaux. Le prêteur principal de ces organismes est la Caisse des Dépôts et Consignations.